

Compte rendu de la réunion de l'assemblée générale du 17 mars 2023 PEBreizh – Territoire d'Énergie Bretagne

L'assemblée générale du PEBreizh-Territoire d'Énergie Bretagne s'est réunie au SDEF, sis 9, Allée SULLY, 29000 QUIMPER le 17 mars 2023 10h00 à 13h00.

Les membres de l'assemblée générale ont été régulièrement convoqués le 16 février 2023.

	Présents
SDE22	Dominique RAMARD, Président Pierre GOUZI, Vice-président et trésorier de l'Association Jannig LE PEVEDIC, Directrice Générale Fabien NANTIER, Directeur Adjoint Benjamin BLUM, Chargé de mission contrôle des concessions
SDEF	Antoine COROLLEUR, Président Marie Claire HENAFF, Vice-présidente Stéphane LEDOARE, Vice-Président Jacques MONFORT, Directeur Général Emmanuel QUERE, Directeur Adjoint Jérémy Geffroy, Responsable du pôle concessions
SDE35	Olivier DEHAESE, Président Jean Claude BELINE, Vice-président David CLAUSSE, Directeur Général Elodie FAUSSURIER, Directrice Adjointe
ME	Jo BROHAN, Président Marie Claude COSTA RIBEIRO GOMEZ Didier ARZ, Directeur Général Edouard CEREUIL, Chargé des mobilités, de l'innovation, et de la stratégie
BM	Pierre-Yves CLAVIER, Directeur Ecologie Urbaine

Excusé : Tristan FOVEAU, Vice-Président de Brest Métropole

1 - Election du nouveau Président

Olivier Dehaese rappelle que la présidence est circulante comme cela était prévu dans les statuts de l'association. La Présidence est attribuée au Président du SDEF, Antoine Corolleur, qui prend immédiatement ses fonctions.

2 – Recrutement coordinateur(trice) :

Antoine Corolleur rappelle aux membres de l'assemblée du PEBREIZH que deux candidats ont été auditionnés. Un candidat et une candidate. Le candidat ne convenait pas, la candidate s'est désistée avant le 2^{ème} entretien.

L'annonce de poste est relancée et diffusée.

Davis CLAUSSE transmet à chacun des directeurs qui se chargeront de la diffusion de l'annonce dans les réseaux de diffusion.

3 – Etat des comptes, rapport moral et financier :

Antoine COROLLEUR donne la parole à Pierre GOUZI, trésorier de l'association.

Le compte bancaire ouvert en octobre 2022 à la Caisse d'Épargne. L'association loi 1901 est domiciliée au SDE35.

Prestations : Banque à distance ; carte Visa et carte Secur@Acces pour sécurisation des opérations ; chéquier.

Contact Mme Lizard (Centre d'affaire de Brest Guipavas Caisse d'Epargne).

Suivi des comptes : en recette, les cotisations ont été réglées par le SDE22, SDEF et SDE35, Brest Métropole. En cours pour le SDEM.

Lors du dernier CA du 28/11/2022 que les cotisations seraient de 1500€ pour les SDE et 750€ pour Brest Métropole.

Les contributions au congrès de la FNCCR ont été versées pour Brest Métropole et en cours pour les autres adhérents.

David Clause indique que comme c'est la 1^{ère} année, il n'y a pas d'obligation de rapport moral et financier.

Engagés ou à venir : les frais pour le congrès de Rennes : 22 861,07€ et faisant l'objet d'une convention financière permettant aux adhérents de rembourser le SDE5 qui a avancé les frais.

⇒ David Clause : la convention est faite et en cours de signature. Elle répartit les frais entre les adhérents.

A vérifier.

Contribution au congrès de la FNCCR : 50 500€ avec 11236,25€ / SDE et 5 555€ pour Brest Métropole.

⇒ Le PEB fera un appel de fonds auprès des adhérents ;

⇒ Il payera ensuite directement la FNCCR.

Cotisation 2023 : 70 900€ avec appel à cotisation pour un tiers de ce montant, soit 5 258,35€ / SDE et 2 599,63€ pour Brest Métropole.

⇒ Conformément au compte-rendu du dernier compte-rendu du dernier CA, le montant des cotisations est défini et un tiers est à verser en début d'année.

⇒ Antoine Corolleur rappelle qu'il faudra peut-être adapter le rythme de versement en fonction des charges qui seront engagées réellement avec les coûts de personnel, en fonction de la date d'arrivée du salarié du PEBreizh.

Budget 2023 : le salaire du permanent et les actions 2023 devront être précisés afin de bâtir le budget prévisionnel.

⇒ Jo Brohan : il faudra être assez souple et pouvoir solliciter les adhérents en cas de besoins supplémentaires selon les projets qui seront arrêtés.

4 – Les générateurs :

Le président propose de faire un tour de table de chaque structure :

SDEM : financement d'un poste au sein du SDEM qui fait du projet PV pour les communes. Recentrage des actions sur les projets PCAET pour l'accompagnement des collectivités sur le montage des projets, avoir une approche amont pour que les collectivités appréhendent mieux la manière dont des projets PV peuvent se monter. Enjeu également sur la valorisation de l'énergie produite : autoconsommation, revente, etc.

Jo Brohan : selon les projets on ne pourra plus revendre mais uniquement faire de l'autoconsommation. Il faudra dès lors bien qualifier les projets.

Didier Arz : l'objectif est d'arriver avec une posture d'accompagnement.

SDE22 : Dominique Ramard : objectif de construire un discours structuré en direction des collectivités. Les messages jusqu'à présent n'étaient pas toujours les mêmes. Il s'agit d'offrir un pool d'ingénierie sur le territoire.

Déçu par la manière dont cela fonctionne : concurrence avec les deux ALEC (Pays de Saint Briec et ALECOB) : le message du point de vue des ALEC c'est autoconsommation c'est bien, revente ce n'est pas bon. Le réseau c'est si on ne peut pas faire autrement. Le SDE22 a un message qui consiste à dire que cela se configure de manière adaptée à chaque projet. Il faut faire l'offre la plus large possible et proposer les différents scénarios possibles. L'ALECOB déploie une offre et considère qu'ils sont les pilotes et coordinateurs et si le SDE22 a des projets il doit passer par eux. Or ils ne sont légitimes que sur la moitié des communes et ce sont aux communes de décider de l'acteur avec qui elles veulent travailler.

Pour les générateurs : comme il faut avoir la même communication vers les collectivités :

- ⇒ Il faut s'accorder sur le mode de développement avant d'aller communiquer vers les collectivités.

Certains CEP considèrent les SEM comme des acteurs privés, or ce n'est pas un investisseur comme un autre. Ce sont des outils au service du territoire et non des acteurs privés comme les autres. Enjeux à ce que les SEM soient bien identifiées.

- ⇒ Il faut, dans le cadre de la coordination SDE / CEP bien s'accorder sur les objectifs et les axes de communication.

Brest Métropole : Pierre-Yves Clavier : accompagnement de 8 communes sur le PV. BM allait avec Sotraval voir les communes mais celles-ci préfèrent avoir plusieurs options. C'est donc mieux que ce soit la métropole qui rencontre et accompagne les communes. Pas de problème de coordination avec l'ALEC du Pays de Brest, l'analyse autoconso / vente se fait également au cas par cas. Un technicien est positionné sur le dossier.

Jo Brohan : ce sont les collectivités qui décident effectivement et les modalités d'accompagnement doivent s'envisager dans ce cadre.

SDEF : Jacques Monfort : un agent recruté sur ce dispositif (Nicolas Le Berre). Rattaché au SDEF et non à la SEM. Historiquement répartition des rôles entre le SDEF et les ALEC avec un positionnement SDEF sur les EnR, la partie CEP étant plutôt sur les ALEC. Cependant, le SDEF assure des missions de CEP sur le Pays de Cornouaille (5 agents) et ne sont pas positionnés sur les EnR.

Pas de problèmes rencontrés pour l'instant. L'accord écrit entre le SDEF et les ALEC pour se répartir les missions s'applique : les EnR sont du ressort du SDEF.

SDE35 : une personne recrutée également pour intervenir sur les projets, essentiellement sur le PV mais possiblement sur d'autres types de projet. La coordination avec les autres acteurs du territoire fonctionne assez bien. L'objectif est qu'aucun porteur de projet ne soit sans solution. L'accompagnement doit permettre de passer à l'opérationnel au plus vite.

L'enjeu est de s'assurer que sur le territoire, il y ait un accompagnement des collectivités, le but des générateurs est de pouvoir apporter une réponse opérationnelle aux collectivités.

Dominique Ramard : partage le fond mais les ALEC ne couvrent pas tout le territoire. Même quand il y a une ALEC elle ne couvre pas l'ensemble du territoire couvert quand certaines communes n'adhèrent pas au CEP. Dans des cas de ce type, il y a confusion et un manque de lisibilité du rôle des acteurs. ça manque d'efficacité : soit les EPCI font en sorte que l'ensemble des communes adhèrent au CEP et l'ensemble du territoire est couvert par une ALEC et les SDE vont sur les territoires non couverts soit les SDE peuvent aller sur les communes qui n'adhèrent pas au CEP. Le contexte au sein des ALEC est compliqué, avec des difficultés de recrutement, d'une part, et des incertitudes sur les financements CEP, d'autre part.

Antoine Corolleur : il est important d'avoir une ingénierie publique coordonnée et claire entre les SDE et les ALEC. Dans le Finistère le cadrage des missions entre SDE et ALEC est clair.

Olivier Dehaese : Les ALEC sont dans un rôle d'accompagnement des collectivités, elles peuvent faire dans certains cas des études d'opportunités mais ne vont pas jusqu'au volet opérationnel.

Dominique Ramard : le coût du CEP ne permet pas d'assurer à terme le financement du CEP dans les ALEC. Par ailleurs, il y a des problèmes de compétences des conseillers CEP dans les ALEC.

En 2030 on doit avoir réduit de 50% les consommations d'énergie et l'accompagnement CEP ne permettra pas d'atteindre ces objectifs. Si on se dote au sein des SDE d'économistes de flux compétents on y arrivera.

Jo Brohan : les communes veulent concrétiser, jusqu'où vont les ALEC ?

Didier Arz : il faut de l'AMO auprès des collectivités, du portage, financement et assistance conseil sur les marchés etc.

Dispositifs de financement : ADEME et Région au titre des EnR citoyennes, programme Générateur par l'ADEME. L'ADEME avait indiqué que les financements soient versés à chaque SDE et pas à Breizh ALEC:

- ⇒ Vérifier les modalités de versement des subventions « Générateur » de l'ADEME (D. Clause vérifiée) ;
- ⇒ Breizh ALEC assure la coordination de la convention avec l'ADEME et centralise les éléments de bilan.

SDE 22 crée une SPL avec le CD22 avec possibilité de participation des communes lorsque des projets émergent.

5 – Modalités d'affectation du fond vert par département ;

Antoine Corolleur propose de faire un tour de table pour faire le point sur ce dossier.

Jo Brohan : Rdv avec le Préfet pour l'informer de la volonté du SDEM de travailler avec le Fonds vert à destination des collectivités. Le préfet à l'écoute mais les services beaucoup moins car veulent conserver les financements. Le préfet s'est positionné : négociation en cours avec les services pour bénéficier du fonds vert sur l'éclairage public.

Didier Arz : le préfet souhaite que le SDEM porte le fonds vert pour ses membres mais la commune peut aussi déposer en direct. Donc le SDEM a déposé un gros dossier dès le départ pour réserver l'enveloppe et flécher les financements très en amont. Programme déposé : 10M€.

Olivier Dehaese : En Ille et vilaine, les services de l'Etat ont indiqué que les financements sont annuels donc les projets matures sont privilégiés.

David Clause : La Préfecture demande que ce soit le SDE35 qui dépose mais un dossier par commune. Ils veulent flécher les financements par commune, ce qui est différent des éléments d'information au niveau national.

Dominique Ramard : Le préfet a donné une enveloppe de 600k€ au SDE. Le SDE déposera un dossier commun (4500 points) sur les PL vétustes (Plus de 35 ans). Quelques réactions des communes de plus de 10 000 habitants qui ne sont pas prioritaires.

Échéance du 1^{er} dépôt pour fin mars

Jacques Monfort indique que le SDEF a déposé un dossier commun avec un nombre important de communes. Le dossier est en cours d'instruction. D'après ses informations, Il y aurait 86M€ à l'échelle de la Bretagne dont 2M€ sur la Bretagne pour l'éclairage public.

6 - Présentation par le SDEM de sa démarche de certification des comptes

Antoine Corolleur donne la parole à Jo Brohan qui explique que la démarche date de 4 à 5 ans sous l'égide de la FNCCR. 20 collectivités réunies au niveau national. La démarche avait pour but de faire le point sur le stock des investissements et leur état et la définition du futur fonctionnement dans le cadre du contrat de concession. 3 magistrats de la cours des comptes sont venus au SDEM durant 3 ans régulièrement.

Cela a permis de mener un travail de fond sur le fonctionnement du SDE. Un GT interne continue de fonctionner en lien avec Enedis pour voir comment cette méthode pourrait être transposée.

Didier Arz : dans le contexte de la fin du contrat de concession, l'enjeu de l'identification de l'actif et du patrimoine était un gros enjeu. L'approche consistait à traiter le sujet sous l'angle de la nomenclature comptable d'où l'engagement dans la certification des comptes proposée par la cours des comptes. Il s'agit de rapprocher comptabilité publique et privée et pouvoir réunir ordonnateur et payeur.

Impératifs : passage en M57 (pour ME, changement de logiciel), retenir un commissaire au comptes (CAC), nécessite du temps RH internet et un budget.

Permet d'avoir une lecture commune des comptes entre le concessionnaire et le concédant.

Travail avec le commissaire aux comptes : audits ciblés (informatique, immobilisations, provisions, trésorerie, recettes, dépenses sociales), cartographie des risques, contrôle interne, bilans intermédiaires et certification.

Expérimentation prolongée d'1 an. Le CAC n'a pas pu certifier les comptes cette année, car impossibilité de pouvoir disposer de la justification des immobilisations et valeurs de patrimoine de la concession. Enjeu parallèlement d'apurement des certains actifs des anciens syndicats primaires.

Permet une approche de la gestion des risques et passage d'une culture orale à une culture écrite.

Lors de la signature du contrat de concession avec Enedis, il a été demandé d'avoir un effet miroir en terme d'écriture : ex. écritures comptables par rapport à des natures d'opération. Article 8 = recette Enedis. PCT : pas considérée comme recette Enedis car venant du TURPE. L'enjeu est de définir la nature de l'opération et de la qualifier d'un point de vue comptable.

Tout l'enjeu est d'évaluer et de flécher les financements apportés par Enedis dans la concession mais également de qualifier les participations des tiers. L'objectif est de mieux flécher les financements Enedis dans la concession en fonds propre.

Jacques Monfort informe l'assemblée que la FNCCR a lancé un GT sur le sujet avec une 60aine de collectivités partenaires pour le moment. La prochaine réunion est prévue le 4 avril prochain.

Antoine Corolleur ajoute que ce sujet est stratégique pour les AODE, et que ce sujet sera à nouveau abordé au cours des prochaines réunions.

7 – Contrôle de concession mutualisé au niveau régional et axes prioritaires 2023/2024

Antoine Corolleur donne la parole à Elodie Faussurier qui rappelle l'accord-cadre sur 2017 – 2020 et les différents axes de contrôle en commun qui ont été réalisés :

- 2017 travail sur les compteurs linky,
- 2018 : catalogue de prestation et audit CMA/DMA
- 2019 : audit CMA/DMA et analyse juridique de la mise à disposition des données de concessions.
- 2020 : raccordement des communes urbaines : process et facturation et colonnes montantes.

Nouveau contexte : intégration de Brest métropole, contrôle de concession gaz à mettre en place et une temporalité de signature des contrats différente selon les AODE.

Besoins exprimés :

Chacune des structures adhérentes ont fait remonté leurs propositions pour un contrôle en commun au niveau du PEBREIZH.

Brest métropole : raccordement producteurs et consommateurs, câbles d'ancienne typologie, protection cathodique gaz, méthode de contrôle classe A GRDF, contrôle des extensions réseaux gaz ;

SDEF : suivi VRG et PDV / rénovation programmée ;

SDE22 : raccordements producteur et bilan des PPI à mi-parcours ;

SDEM : VRG, dossiers AU/CU, contrôle technique aléatoire des ouvrages Enedis, évaluation CMA/DMA, classement en catégorie A des ouvrages, engagements financiers et techniques d'Enedis et moyens d'exploitation.

SDE35 : délais d'instruction AU/CU, raccordement producteurs et consommateurs, bilan PPI à mi-parcours, catalogue de prestations, cohérences données patrimoine / carto/ compta, PDV / rénovation programmée, qualité d'élagage, délais de mise en service RIP, critère B

Elodie a réalisé un sourcing des modalités de contrôle région Auvergne Rhône Alpes :

Coordination par le TE38 mais chaque adhérent gère ensuite son propre marché. Accord cadre mono attributaire à bon de commande et marchés subséquents + MAPA d'un durée d'1 an.

Thématiques de contrôle : avec des prestations récurrentes et des prestations « électricité » plus thématiques, et des prestations en électricité sous forme de MAPA : raccordement EnR, déplacement d'ouvrages, audit opération autoconsommations collectives...

Contrôle Gaz également : idem prestations récurrentes et ponctuelles.

Modalités de contrôle à acter :

- Sujets communs aux 5 AOD :
- Sujets à la carte :
- Solution mixte :
- Quelle coordination / pilotage ?
- Modalités de commande : accord cadre, durée, modalités ?
- Sujets à retenir.

Décisions :

- **C'est sous forme de groupement de commande que doit se faire le marché et pas par le PEB ;**
- **Les élus optent pour le scénario mixte : un sujet commun annuel + des sujets à la carte. 2 lots un pour le gaz et un pour l'électricité. La sélection du ou des prestataires est faite de manière commune et ensuite chacun passe ses commandes et les règle.**
- **Coordination/Pilotage : le SDE35 l'a fait pendant 4 ans, ça nécessite des moyens RH. Souhait que le pilotage tourne. A traiter lors d'une prochaine réunion pour juin.**
- **Choix des sujets communs : proposition à faire par les directeurs pour validation à une prochaine réunion.**

8 – Plan d'action du PEB pour les trois années à venir :

Le sujet est reporté à la prochaine réunion.

9 – Mobilité bas-carbone :

a. BMGNV - devenir de la société régionale. Point sur les difficultés rencontrées :

Dominique Ramard intervient sur Bretagne Mobilité GNV car il a appris qu'une station va être exploitée par un autre acteur. Il estime qu'il y a une clarification à faire, conditions d'utilisation des badges, portabilité etc... Idem, crainte de certains transporteurs que les coûts dans le 22 augmentent comme dans le 29 etc... On est dépendant les uns et des autres et donc nécessité de mieux se coordonner ou alors on a chacun notre marque départementale et régionale.

Jo Brohan : problème à traiter au niveau de nos SEM, il faudrait se réunir au niveau régional sur le sujet. On nous a demandé d'installer ces stations GNV puis on n'est plus accompagné dans le contexte actuel.

Antoine Corolleur : le problème du prix est central. A court terme c'est compliqué : le délai de livraison des camions est de deux ans, dans un contexte de coût élevé du gaz.

Dominique Ramard : proposition d'acheter le gaz en commun, déjà travail commun avec le SDE35. Les marchés actuels signés par le SDE22 sont intéressants pour les bornes IRVE. Pour le gaz renégociation à venir.

Antoine Corolleur et Jo Brohan rappellent que la subvention REACT EU ne bénéficie qu'aux SEML du 22 et du 35 et que le SDEF et le SDEM ont été exclus, alors qu'ils ont construit les premières stations.

Conseil d'administration de BM GNV à organiser pour discuter du devenir de la marque.

10 – Convention Ecowatt avec RTE : bilan de l'hiver 2022 / 2023

Pas de bilan car pas activé.

11 – Question diverses.

Olivier DEHAESE informe d'une demande de M Martin, DGA de GRDF de rencontrer les membres du PEBreizhTEB.

Prochaine réunion :

CA Visio le 15 mai est annulée.

La prochaine réunion est fixée au 23 juin 2023 à 10h au siège de Morbihan Energie

(sous réserve de confirmation par Didier Arz)

Quimper, le 19 mars 2023

**Le président,
Antoine COROLLEUR**